

30^e anniversaire de la *Charte canadienne des droits et libertés*

Regina le 17 avril 2012 – « En cette journée marquant le 30^e anniversaire de la promulgation de la *Charte canadienne des droits et libertés*, nous devons prendre un instant et constater l'importance de l'impacte de la Charte pour chacun de nous, » a fait remarquer le président de l'*Assemblée communautaire fransaskoise* (ACF) monsieur Paul Heppelle. « Le rapatriement de la constitution et l'adoption de la Charte ont redonné aux communautés francophones en milieu minoritaire la capacité de retrouver leur place au pays, et ceci a eu un impact important sur le développement de notre communauté. »

La *Charte canadienne des droits et libertés* garantit les libertés fondamentales pour tous et toutes, assure une meilleure gouvernance démocratique et protège les garanties juridiques, l'égalité et les droits linguistiques. La Charte touche et façonne la vie de tous les citoyens et de toutes les citoyennes du Canada. Les articles 16 à 23 régissent plus particulièrement les langues officielles et le droit aux minorités francophones à une éducation dans la leur langue.

« Toute comme la *Loi sur les langues officielles*, la Charte a fourni la reconnaissance nécessaire nous permettant de briguer avec vigueur le respect de nos droits, » a conclu Monsieur Heppelle. « Comme nous le savons, tout n'est pas nécessairement réglé ni acquis pour autant. La pleine reconnaissance et le plein respect de tous nos droits constituent une quête dans laquelle nous demeurons pleinement engagés. »

Rappelons-nous que parmi les grands objectifs de la Charte, il y a la volonté de forger une identité nationale et d'identifier des valeurs pancanadiennes. Après 30 ans d'existence, l'égalité du français et de l'anglais, la dualité linguistique et la reconnaissance des minorités de langue officielle sont des valeurs reconnues par une majorité de Canadiens et Canadiennes.

L'Assemblée communautaire fransaskoise est un organisme provincial voué au développement de l'ensemble de la communauté fransaskoise. À l'image d'un gouvernement, elle défend les droits et les intérêts des francophones de la Saskatchewan.

- 30 -

Pour plus d'inforamtion :

Marc Masson

Directeur des communications

Assemblée communautaire fransaskoise

Bureau (306) 924-8532 portable 306-581-8532